

Image not found or type unknown



Date anniversaire d'embauche

Par **mediadix**, le **07/02/2013** à **08:31**

Bonjour, rnrnje suis journaliste et je dois faire jouer la clause de cession. rnrnJ'ai commencé à travailler un 1er avril. La convention stipule que toute année entamée est due. rnrnQuelle date est prise en compte (la date d'envoi du préavis ou la date de fin du préavis ? rnrnPlus simplement, si j'envoie ma lettre le 11 mars pour fin de préavis au 10 avril, une année supplémentaire sera-t-elle comptée ? rnrnMerci de votre éclaircissement.